



Genève, le 3 avril 2014

Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué de presse du Conseil d'Etat

### Comptes 2013 de l'Etat de Genève : un résultat positif en trompe-l'œil

- **Le compte de fonctionnement de l'Etat de Genève affiche un excédent de 56 millions de francs, contre un déficit de 32 millions prévu au budget.**
- **Ce résultat positif éloigne provisoirement le spectre de l'enclenchement du mécanisme de frein au déficit. La réserve conjoncturelle reste dotée de 567 millions de francs.**
- **Ce léger excédent ne saurait toutefois constituer un motif de satisfaction. Il résulte en effet de facteurs non récurrents qui, cumulés, améliorent sensiblement le résultat final.**
- **La dette continue de progresser, sous le double effet de la recapitalisation de la caisse de pension CIA et de l'insuffisance d'autofinancement des investissements par l'exploitation.**
- **Les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions sont maîtrisées.**

en millions de francs

	<b>Comptes 2012*</b>	<b>Budget 2013</b>	<b>Comptes 2013</b>
Revenus de fonctionnement	8'431	8'794	9'179
Charges de fonctionnement	8'905	8'825	9'123
<b>Résultat net</b>	<b>-474</b>	<b>-32</b>	<b>56</b>

\* avec corrections d'erreurs IPSAS 3

Par rapport au budget, divers éléments dégradent le résultat dans les comptes. Il s'agit principalement de l'arrêt du Tribunal fédéral relatif à la redevance supplémentaire des Services industriels de Genève (perte de 88 millions) et du non versement par la Banque nationale de la part de ses bénéficiaires revenant aux cantons (manque à gagner de 39 millions).

A l'inverse, des éléments améliorent sensiblement le résultat dans les comptes par rapport au budget. Il s'agit principalement d'une progression de 218 millions des revenus fiscaux, dont 92 millions de correctifs et reliquats non planifiés, et des nouvelles dispositions en matière d'âge de départ en retraite des enseignants du primaire (50 millions via une dissolution de provision).

#### Eléments non récurrents

Comme en 2012, le résultat des comptes « épuré » des divers éléments non récurrents fait apparaître un déficit supérieur à 100 millions (103 millions en 2013, 112 millions en 2012). En 2013, ces éléments concernent en particulier des flux liés aux caisses de retraite et les effets favorables de l'amélioration de la méthode des estimations fiscales.

La persistance d'un résultat négatif hors éléments non récurrents, constatée depuis 2010, est préoccupante. Compte tenu du contexte conjoncturel relativement favorable en 2013, le résultat hors éléments non récurrents devrait être excédentaire et permettre ainsi d'alimenter la réserve conjoncturelle, ce qui n'est pas le cas.

## Croissance de la dette

La dette progresse de 0,9 milliard pour se situer à 12,8 milliards de francs en fin d'année. La progression est principalement due à la recapitalisation de la caisse de pension CIA (transfert de liquidités de 550 millions) et au fait que l'autofinancement lié à l'exploitation ne couvre pas les dépenses d'investissements.

L'endettement moyen annuel en 2013 s'établit à 11,6 milliards et demeure encore relativement éloigné du premier seuil de 13,3 milliards prévu dans le nouveau dispositif de frein à l'endettement inscrit dans la [loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat](#).

A noter que l'accroissement de la dette n'induit pas d'augmentation de la charge d'intérêts.

## Progression des revenus fiscaux

L'impôt courant 2013 est supérieur de 115 millions (+1,9%) à celui prévu au budget. L'écart positif provient essentiellement de l'impôt des personnes physiques (65 millions, +1,7%), par l'effet d'une conjoncture plus favorable qu'anticipé, et de celui des personnes morales (44 millions, +3,5%).

S'agissant des correctifs d'estimation des impôts des exercices antérieurs qui sont effectués chaque année, il faut relever que leurs montants se réduisent d'année en année sous l'effet de l'amélioration des méthodes d'estimation de l'administration fiscale. Pour l'ensemble des impôts, les correctifs se montent à 86 millions dans les comptes 2013, contre 372 millions en 2011 et 212 millions en 2012.

## Maîtrise des charges ordinaires

Les dépenses sous contrôle du Conseil d'Etat sont maîtrisées. Grâce aux mesures d'économie du Conseil d'Etat, les charges de personnel se situent 3 millions en-dessous du budget et les dépenses générales sont inférieures de 5 millions. Les subventions sont globalement dans la cible (+0,2%, soit 9 millions), compte tenu d'un dépassement de 36 millions des prestations de l'Hospice général.

## Léger recul des investissements

Les dépenses brutes d'investissements se montent à 666 millions, contre 718 millions en 2012 (-7%). Ce recul illustre la volonté du Conseil d'Etat de contenir les investissements à un niveau supportable pour les finances du canton, qui reste néanmoins élevé en comparaison historique. A noter que le taux de réalisation des investissements a atteint le niveau record de 90%, traduisant l'avancement soutenu des grands chantiers lancés par l'Etat.

## L'heure des choix pour faire face aux défis

Deux enseignements sont à retenir de ces comptes : la persistance d'un déficit de fonctionnement hors éléments non récurrents – et ce, malgré un contexte conjoncturel relativement favorable en 2013 – et la poursuite de l'augmentation de la dette.

Le niveau élevé de la dette constitue un risque majeur, compte tenu de l'inévitable remontée des taux d'intérêts sur les marchés au cours des années à venir. La stabilisation de la dette est une priorité du Conseil d'Etat en ce début de nouvelle législature.

Compte tenu du niveau d'investissement actuel et de l'impossibilité de renoncer aux projets d'infrastructures essentiels, la maîtrise de la dette nécessitera de dégager chaque année dans les comptes des excédents conséquents.

Or, d'importants défis compliquent l'action des autorités politiques. Il s'agit notamment des effets de la réforme de la fiscalité des entreprises et des conséquences négatives du vote du 9 février.

Dans ce cadre contraignant, des choix courageux devront être faits afin de garantir la prospérité durable du canton et le bien-être de ses habitants. Le Conseil d'Etat examine toutes les pistes et communiquera son plan d'action avant l'été, dans le cadre de son programme de législature.

*Les documents détaillés relatifs aux comptes 2013 peuvent être consultés sur [www.ge.ch/finances](http://www.ge.ch/finances).*

*Contact : M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF, ☎ 022 327 98 07.*